



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DURAND (Suppléant) - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU

N° 2016/46

Objet : Nouveau plan de financement pour la réhabilitation d'un ancien bâtiment en « Pôle de santé » sur la Commune de Vielmur sur Agout (Annule et remplace la délibération n°2016/37 du 12 avril 2016)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout.

Le projet va désormais intégrer le réaménagement des locaux de La Poste et une nouvelle profession (Sage-Femme) souhaite également intégrer les locaux. Ces modifications du projet entraînent un nouveau chiffrage estimatif des travaux qui s'élève à 693.092,00 € HT.

La Préfecture du Tarn vient de nous faire part de la création d'une nouvelle enveloppe de subvention pour le Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL). A ce titre, nous sollicitons une subvention d'un montant de 218.038,60 € soit 31,45 % du montant total du projet dans le cadre du FSIPL.

Monsieur le Président détaille le nouveau plan de financement du projet :

Europe (17,31 %)	120.000,00 € (LEADER)
Etat (15,80 %)	109.514,00 € (DETR)
Etat (31,45 %)	218.038,60 € (FSIPL)
Région (5,94 %)	41.213,00 €
Département (9,50 %)	65.708,00 €
CCLPA (20 %)	138.618,40 €

693.092,00 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

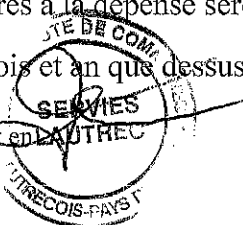
- approuve le nouveau plan de financement du projet de « pôle de santé » située sur la Commune de Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2016.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en LAUTREC

Sous-Préfecture le 26 avril 2016.



Le Président

Raymond GARDELLE

